

Activité 1 : La République gaullienne (1958-1962)

En 1958, dans le contexte de la crise algérienne, le général de Gaulle revient au pouvoir. Il fonde une nouvelle République dans laquelle le pouvoir exécutif et la fonction présidentielle sont renforcés. Après le référendum du 28 octobre 1962 instaurant l'élection du président de la République au suffrage universel direct, la Ve République se presidentialise encore davantage.

1- Le retour du général de Gaulle au pouvoir

« La dégradation de l'Etat se précipitant. L'unité française immédiatement menacée. L'Algérie plongée dans la tempête des épreuves et des émotions. Telle est la situation du pays. En ce temps même où tant de chances, à tant d'égards, s'offrent à la France, elle se trouve menacée de dislocation et peut-être de guerre civile.

C'est dans ces conditions que je me suis proposé pour tenter de conduire une fois de plus au salut le pays, l'Etat, la République, et que, désigné par le chef de l'Etat*, je me trouvé amené à demander à l'Assemblée nationale de m'investir pour un lourd devoir. [...] Le gouvernement que je vais former moyennant votre confiance, vous saisira sans délai d'un projet de réforme de la Constitution. »

**Discours d'investiture de Charles de Gaulle comme dernier président du
Conseil de la IVe République, 1^{er} juin 1958**

*René Coty (mandat présidentiel de 1954 à 1959)

2- La Constitution de la Ve République

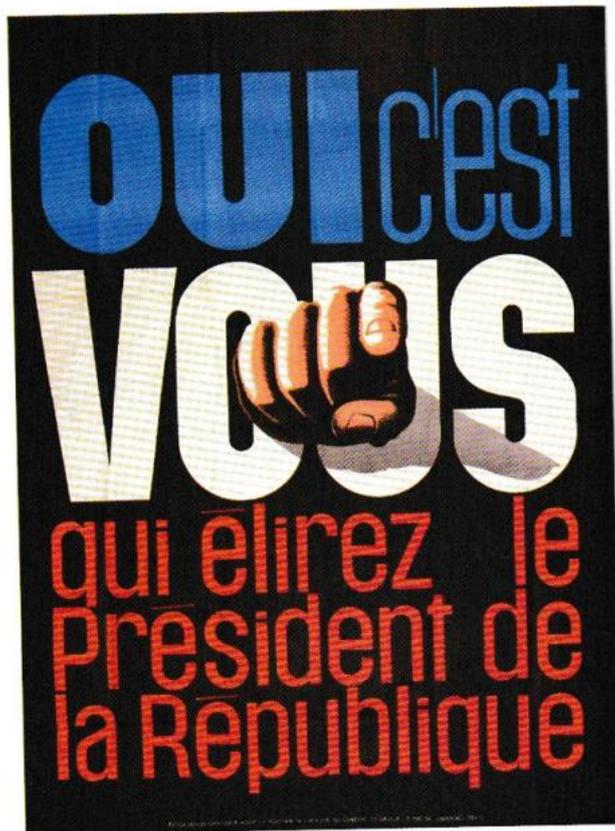
Constitution de 1958

« Article 6. Le Président de la République est élu pour 7 ans par un collège électoral comprenant les membres du Parlement, des conseils généraux et des assemblées des territoires d'outre-mer, ainsi que des représentants élus des conseils municipaux. »

Réforme constitutionnelle de 1962

« Article 6. Le Président de la République est élu pour 7 ans au suffrage universel direct.

Article 7. Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé, le deuxième dimanche suivant, à un second tour. Seuls peuvent s'y présenter les deux candidats qui, le cas échéant après retrait de candidats plus favorisés, se trouvent avoir recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour. »



3 Réformer l'élection présidentielle

📖 Affiche pour le référendum de 1962 concernant l'élection présidentielle au suffrage universel direct.

Le « Oui » l'emporte avec 62,2 % des voix.



4 La pratique gaullienne du pouvoir

📖 Charles de Gaulle à la télévision, le 3 octobre 1961.

Vocabulaire

Constitution : loi fondamentale qui fixe l'organisation des pouvoirs d'un État.

Pouvoir exécutif : pouvoir de faire fonctionner l'État, de le représenter et d'exécuter les lois.

Présidentialisation : dans un régime républicain, évolution vers une concentration des pouvoirs entre les mains du Président et la réduction du rôle des assemblées parlementaires.

Référendum : consultation directe des citoyens sur un projet de loi. Le vote s'effectue en répondant par oui ou par non à la question posée.



5 Une « monarchie présidentielle » ?

Caricature de Moïse parue dans l'hebdomadaire *Le Canard enchaîné* du 1^{er} décembre 1965.

6- Les institutions de la Ve République

